



decision du procès juin 2009

Par **angebleue**, le **06/09/2009** à **15:46**

bonjour suite au premier jugement envers mon proprio juin 2008 ou je l'est emportée,dix jours après j'ai recue mon congé motif y heberger leur fille etudiante.actuellement elle habite chez leur parents dans un appartement de 150m2,ou je loge dans la chambre de bonne nous sommes dans le même bâtiment.j'ai donc pris un avocat qui c'est chargé de cette affaire,il ma dit que je n'avais pas à m'inquiter car mon proprio ne pouvait pas m'expulser ayant toujours payée mon loyer et je continue toujours de le payer.au mois de juin 2009 nous sommes allaient plaider,et la partie adverse ne pouvait pas justifier la carte d'etudiante de 2008,ni la date d'entrée lorsque je suis rentrée dans ce local en 1988 avec un bail verbal ni la facture car mon proprio au premier jugement juin 2008 a etait condamné à faire les travaux.au tribunal leur avocate a montré des photos que le lino etait fait, de ma part j'ai pris des photos montrant que rien na etait fait et elle ma dit que je suis d'une mauvause foi.mercredi j'ai appelée lz tribunal d'instance et le greffe ma répondue sue je suis expulsée je me suis même deplacer pour lire le motif et là j'etats sous le choc.j'ai trouvée injuste j'ai besoin d'en parler et merci pour votre comprefension